

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Barthélemy-d'Anjou (49124)

## Réponses de Stéphane Lefebvre, au nom de la liste « Saint-B@rth Naturellement »

— le 09/02/2020 à 21:39 —

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*De façon générale, êtes-vous favorable à une politique de réduction du nombre de déplacements motorisés et de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, dans votre commune et à l'échelle de l'agglomération ? Engagez-vous une politique ou un plan vélo dans votre commune ?*

Une réflexion pour un plan vélo sera menée, en lien avec ALM. Le financement reste toutefois à préciser (voir question suivante).

L'objectif de l'équipe est de réfléchir chaque nouvel aménagement en prenant en compte la place du vélo. Pour cela, un "Monsieur VELO" sera nommé.

#### Action n°2 : je ne m'engage pas

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

— en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;

— en établissant un budget annuel de 25 euros par habitant euros

*Accroître le budget consacré au vélo en doublant son montant.*

*Un investissement annuel de 3,66 M€ en faveur du vélo est prévu dans les plans vélo de la ville d'Angers (1,66 M€) et d'Angers Loire Métropole (2 M€), soit 12,5 € par habitant et par an. Place au vélo propose de doubler ce montant pour le porter à 25 € par habitant à l'instar des investissements proposés à Tours (353 000 hab.) qui prévoit 10 M€ par an (soit 28 € par habitant et par an). En tant que futur élu communautaire, porterez-vous cette proposition ? Dans votre commune, quel budget consacrez-vous aux aménagements pour les vélos ?*

Pour l'investissement, nous ne pouvons nous engager sur un montant annuel de 25 euros par habitant (soit plus de 225 000 euros annuels pour notre commune).

En revanche, il n'y a pas d'objection pour travailler en co-construction la réflexion sur le développement de la pratique du vélo sur Saint-Barthélemy-d'Anjou.

#### Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Unifier les aménagements vélo dans l'agglomération.*

*Afin d'assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble de l'agglomération angevine, une nouvelle charte d'aménagement des infrastructures cyclables doit être établie et s'imposer à toutes les communes d'Angers Loire Métropole.*

*Dans votre commune, quelles actions entendez-vous conduire pour que le personnel communal, notamment celui chargé de la voirie, soit à même de maîtriser ces aménagements spécifiques (conception, suivi, contrôle des réalisations, cheminements cyclables pendant les travaux) ?*

Les techniciens de la commune connaissent déjà bien les règles relatives aux aménagements cyclables. Une veille technique et réglementaire sera poursuivie dans ce domaine à leur niveau. Elle sera complétée par une analyse, en amont, des projets par une commission extra-municipale (Monsieur Vélo, usagers, ...)

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°4 : je ne m'engage pas

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

*Lancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants des Plans vélo de la Ville et d'Angers Loire Métropole.*

*Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.*

*En tant que futur élu communautaire, vous engagez-vous à réaliser ces axes structurants dans le cadre du prochain mandat ? De quelle manière, dans votre commune, soutiendrez-vous ces aménagements ?*

Le NON, mis en réponse à cette question correspond surtout à la phrase "sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager". Bien entendu, pour des aménagements modestes, il n'est pas nécessaire d'attendre. Maintenant, pour certains itinéraires, il est nécessaire d'avoir une vision globale de l'itinéraire et de la logique de continuité avant de s'engager. Créer un aménagement coûteux en sachant qu'il sera à refaire, à court ou moyen terme, dans le cadre de travaux plus conséquents n'aurait pas de logique. Nous pensons bien évidemment au côté économique, mais aussi au niveau de la préservation des ressources en matières premières.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

#### Action n°5 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

*Aménager des zones de rencontre (zones à 20 km/h où les piétons sont prioritaires), ou des espaces apaisés interdits aux voitures, autour des écoles.*

*Il s'agit de supprimer le stress automobile près des écoles et d'encourager les parents à de nouvelles pratiques d'accompagnement des enfants (pédibus), parallèlement au développement de l'apprentissage du vélo prévu pour les écoliers.*

*Dans votre commune, mettez-vous en œuvre ces aménagements et suivant quelles modalités (type d'aménagement, périmètre, horaires...)?*

L'apaisement de la circulation fait partie intégrante de notre projet de campagne. Les aménagements seront travaillés en ce sens et en prenant en compte la place du vélo (comme cela a été le cas, par exemple, pour la chicane proche du centre équestre de la Pellerinière).

#### Action n°6 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne le cœur de ville d'Angers.

*Piétonner le cœur de ville d'Angers.*

*Il s'agit de réduire la place de la voiture en ville en apaisant la circulation entre les boulevards Foch, Résistance et Déportation, Carnot, Ayrault, Arago, Arnaud, Général de Gaulle et roi René, en donnant la priorité aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement actifs et en limitant l'accès au centre-ville aux seuls véhicules des riverains et des professionnels (artisans, livreurs...), des personnes en situation de handicap et des usagers des parkings. Il convient de réaménager en ce sens le nouveau cœur de Maine.*

*Que vous soyez candidat.e sur la ville d'Angers ou sur une autre commune, êtes-vous favorable à une telle perspective et la soutenez-vous ? Si vous n'êtes pas candidat.e à Angers, quel aménagement de votre centre-ville envisagez-vous pour le rendre plus accessible aux piétons et plus apaisé ?*

Nous sommes favorables au développement des modes doux et nous serons vigilants sur cette priorité au niveau de la commission "Transport" d'ALM. Mais nous ne souhaitons pas entrer dans les débats de la campagne municipale angevine. C'est la raison de cette réponse négative.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

#### Action n°7 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

*Encourager tous les dispositifs de stationnement, notamment sécurisés, pour les vélos.*

*Que ce soit au domicile, au travail, dans les écoles, les équipements publics et dans les espaces commerciaux, les cyclistes doivent pouvoir stationner leur vélo en sécurité, ce qui est loin d'être aisément facile aujourd'hui.*

*Dans votre commune, comment envisagez-vous de développer de tels stationnements tant dans l'espace public que dans les lieux privés ?*

### Action n°8 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.  
*Ouvrir sans tarder la Maison du vélo prévue au Plan vélo d'Angers Loire Métropole.*

*Annoncée à la gare, cette Maison doit participer au développement de l'intermodalité des transports et favoriser l'utilisation du vélo.*

*En tant que futur élu communautaire, soutiendrez-vous ce projet ? Et, dans votre commune, quelles autres initiatives auriez-vous envie de prendre pour favoriser l'usage de la marche et du vélo ?*

Pour notre commune, nous travaillerons sur le plan vélo communal et communautaire en proposant des itinéraires adaptés à l'ensemble des pratiques (Vélo famille ou déplacements domicile/travail) et nous poursuivrons le déploiement des dispositifs de stationnement.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°9 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Eduquer les jeunes et les moins jeunes au vélo.*

*L'apprentissage du vélo doit démarrer au plus jeune âge afin que les jeunes rentrant en 6e maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo. Des séances d'apprentissage doivent être proposées dans toutes les communes de l'agglomération. Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo, comme le fait déjà Place au vélo. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public.*

*Vous engagerez-vous à faire de l'apprentissage du vélo dans les écoles une priorité de votre action pour que tous les jeunes sachent pratiquer le vélo avant leur entrée au collège ? Par ailleurs, Place au vélo ayant acquis une expertise en la matière, soutiendrez-vous financièrement notre association pour proposer des séances d'éducation au vélo, notamment auprès des adultes non pratiquants ?*

Des initiatives existent déjà en ce sens sur la commune avec l'intervention de la Police Municipale dans les écoles primaires. Nous serons ouverts à toute proposition pour améliorer l'éducation des jeunes et aussi des moins jeunes.

### Action n°10 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

*Lutter pour le « forfait mobilités durables ».*

*La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.*

*Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduiriez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?*

l'IKV est déjà en place sur la commune. Nous poursuivrons cette initiative.

### Action n°11 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Communiquer sur les bienfaits du vélo.*

*Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif. Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Tous ces avantages doivent être mis en avant auprès de nos concitoyens grâce à des campagnes de communication régulières.*

*Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?*

## Commentaires généraux

La liste Saint-B@rth Naturellement désignera, en début de mandat, un monsieur VELO. Celui-ci travaillera les différents leviers pour développer la pratique du vélo: Plan Vélo communal et communautaire, Pédagogie auprès des jeunes (mais pas qu'eux), Veille sur les aménagements urbains pour que la place du vélo soit prise en compte, travail sur les points noirs Bartholoméens, ...